

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-5 24SGADL0135

SEANCE DU
2 OCTOBRE 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 56
<u>Date de convocation :</u> 26 septembre 2024
<u>Date d'affichage :</u> 3 octobre 2024

<u>OBJET :</u> Mise à jour des AP/CP

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
ayant donné pouvoir : 14 n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 02 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Gilda SARANDAO



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 22 janvier 2015, la Communauté Urbaine a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP pour une partie de ses dépenses d'investissement. Cette modalité de gestion permet notamment une meilleure lisibilité du budget en identifiant les opérations dont l'exécution est pluriannuelle et donc des engagements financiers de la collectivité en cours ou à venir. Il est précisé que les adaptations des crédits de paiement sur l'exercice se traduisant par des mouvements budgétaires, proposées dans la présente délibération, seront traitées prioritairement par virements de crédits ou arrêts du Président (virements entre chapitres) quand cela est possible.

Pour le budget principal, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour tenir compte notamment de l'évolution des opérations, il est proposé d'augmenter les crédits de paiements de l'année 2024, pour les autorisations de programme Aménagement Place Schneider au Creusot et Réserves Ecomusée à Montchanin (Immeuble Le Thiellay), pour prévoir le cas échéant, le versement d'avance à la notification des marchés. Et par ailleurs des adaptations sont également proposées pour les opérations Mach 2, Eurovélo 6, aménagement Genelard centre-bourg, rénovation Campus, ilots urbains dégradés, Montceau Cinéma et Montceau Le Magny.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Ilots Jaurès	1 518 351		159 247	444 341	505 046	100 000
Aide à la pierre	-	-	-	-	-	-
OPAH - Aides propriétaires	-	-	-	-	-	-
Attractivité Résidentielle	6 785 354	1 345 505	820 315	685 272	1 635 000	2 299 262
Montceau le Plessis	1 600 000		12 000	600	200 000	1 387 400
Montceau Cinéma	1 500 000			0	430 000	1 070 000
Requalif.secteur "Foch-Verdun"	2 515 112		2 020 112	424 704	70 296	
Place Schneider	2 200 000				990 000	1 210 000
Mach 2	1 717 965	273 686	24 279	88 946	620 000	711 054
Aménagement bd du 8 mai	7 173 672	4 711 449	1 941 778	270 445	250 000	
Aménagement centre de Gévelard	1 370 978	716 378	87 468	57 941	368 000	141 191
Eurovélo	2 688 667	340 387	1 133 067	59 900	843 000	312 313
Trx eaux pluviales urbaines SDA	11 899 649		357 076	1 165 949	1 904 300	3 899 324
Trx eaux pluviales urbaines HSDA			352 680	667 336	478 750	3 074 234
Quai de transfert	1 519 155		38 190	1 320 396	160 569	
Recyclerie communautaire	2 850 000	733 600	55 957	78 971	1 773 000	208 472
Immeuble le thiellay	2 959 000	599 637	39 469	240 679	1 462 930	616 286
Villa Perrusson	3 149 111	2 340 003	340 166	339 225	129 717	
Aménagement des points d'appui	570 566	358 064	157 581	29 910	25 011	
Matériel de transport 2ème prog	6 808 500	141 156	643 450	1 891 212	2 344 813	1 787 869
Programme Pluriannuel de Voirie	9 300 000	937 555	1 628 007	1 742 580	1 800 000	3 191 858
Fds de concours chemins ruraux	895 000	29 051	85 006	138 172	130 000	512 771
Ouvrages d'art	2 162 448	119 934	406 170	853 649	421 000	361 695
Matériel technique	694 800	172 584	116 077	255 904	61 000	89 235
Aménagement de proximité de voirie et trottoirs	2 250 000		184 725	433 350	500 000	1 131 926
Technopole	14 989 620	6 664 620	1 670 502	4 710 280	1 944 218	
Montceau Le Magny	800 000			0	0	800 000
Sanvignes Centralité	600 000			23 190	250 000	326 810
Montceau Centralité	-			0	0	0
Campus Universitaire	1 500 000			0	105 500	1 394 500
	103 623 132	30 738 793	12 273 322	15 922 951	19 402 150	24 976 200

Pour le budget assainissement collectif, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour tenir compte notamment, de l'évolution des opérations, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2024, pour les autorisations de programme concernant la rénovation des usines de dépollution et les travaux sur réseaux usées.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	2021	2022	2023	2024	2025 et +
Rénovation usines de dépollution	3 126 161	360 568	426 675	254 172	649 000	1 435 746
Trx sur réseaux eaux usées	27 483 481		1 296 953	2 581 107	5 300 500	18 304 921
Totaux	30 609 642	360 568	1 723 628	2 835 279	5 949 500	19 740 667

Pour le budget eau potable, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour tenir compte notamment, de l'évolution des opérations, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2024, pour les autorisations de programme concernant la protection des ressources et les travaux sur réseau d'eau brute.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme Barrages – Captages ainsi que les crédits de paiements pour l'année 2024.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme						
Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Barrages / Captages	5 418 979	1 604 433	3 239 51	2 704 595	2 230 000	-
Rénovation réseaux eau potable	20 767 715	4 157 222	2 187 331	2 580 469	3 417 500	8 425 193
Protection des ressources	5 653 688	995 703	1 489 985	1 586 367	751 000	830 633
Trx sur réseau eau brute	2 268 000		45 733	24 412	320 000	1 877 855
Totaux	34 108 382	5 313 358	4 047 000	6 895 843	6 718 500	11 133 681

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter l'ajustement des échéanciers en crédits de paiement des différentes autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 3 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER



